

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 février 2026,
Secrétaire de séance : Jean-Claude COSTE

Etaient présents 55 titulaires, 2 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Jean-Paul PORTESSENNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT
Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOIBE à Flora LAPERNE, Jean SARASOLA à André BERNOS, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Frédéric LOUSTAU à Brigitte ROSSI, Saïd SOUITA à Dominique QUEHEILLE, Louis BENOIT à Claude LACOUR

Absents : Alain CAMSUSOU, Gérard LEPRETRE, Jean CONTOU-CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Pierre BAHOU, Raymond VILLALBA, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 260219-06-ENF-

TARIFICATION RELATIVE AUX MINI-CAMPS ALSH POUR L'ETE 2026

ML.BISTUE explique que la communauté de communes assure la gestion directe de quatre Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : l'ALSH Com a casa (Saint-Goin), l'ALSH Les aventuriers du Barétous (Arette), l'ALSH Les Eterlous (Bedous) et l'ALSH Le repaire des brigands (Lasseube).

Les ALSH peuvent organiser durant certaines périodes d'ouverture un ou plusieurs mini-camps. Ces mini-camps font l'objet d'une tarification particulière intégrant les coûts d'hébergement, de prestataires d'activités, de transports et dans certains cas des recettes spécifiques.

Pour l'été 2026, la grille tarifaire sera appliquée sur la base de trois formules et trois tranches de quotient familial.

Il est à noter que les familles dont le quotient familial se situe dans la tranche inférieure bénéficient sur ce tarif d'une réduction journalière en lien avec l'Aide aux Temps Libre (CAF) ou les Bons vacances (MSA).

	2 jours / 1 nuit	3 jours / 2 nuits avec hébergement	4 jours / 3 nuits
0 à 750 euros	50 €	110 €	120 €
751 à 1400 euros	65 €	130 €	140 €
1401 et plus	80 €	150 €	160 €

Afin de responsabiliser les familles, une pénalité financière sera appliquée en cas d'annulation de l'inscription dans les 15 jours qui précèdent le premier jour du mini-camp (sauf annulation pour cause de maladie sur présentation d'un certificat médical, ou de tout autre motif impérieux). Cette pénalité représentera 30% du coût du mini-camp.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la grille tarifaire qui sera appliquée à l'été 2026 ;
- **DONNE** pouvoir au Président de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente ;
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 février 2026

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé J-C.C

Signé BU

Jean-Claude COSTE

Bernard UTHURRY